



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 1 Absents : 2 Votants : 14	Délibération N°2026-37 <u>Contrat de partage de données sur les plateformes Numérisk PCS et PICS pour le PICS de la CCVV avec la commune de Villard</u>
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 7 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUlier, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, représentée par Monsieur Guillaume GOUSSE par pouvoir du 15 septembre 2026 ; Madame Florine QUINTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-37 : Contrat de partage de données sur les plateformes Numérisk PCS et PICS pour le PICS de la CCVV avec la commune de Villard

Monsieur le Maire expose que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre devront élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PCIS) lorsque l'une de leurs communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les parties, en leur qualité de Responsable de traitement mettent en œuvre le partage de données nécessaire à la constitution, à la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde du territoire de la CCVV ainsi qu'à l'exercice, par le maire d'une commune membre de l'EPCI de ses pouvoirs de police administrative dans le cadre d'un événement de sécurité civile, de gestion de crise ou potentiellement dangereux.

Afin d'accompagner les acteurs publics locaux, la société NUMERISK fournit des outils de gestion de crise pour les communes et les intercommunalités grâce à ses plateformes Numérisk PCS et Numérisk PCIS.

Chaque partie s'engage à fournir aux autres parties les données demandées.

Les données devront faire l'objet d'une mise à jour une fois par an.

Cet outil est l'interface de visualisation de l'ensemble des données recensées dans le Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix Pour,

Décide à l'unanimité de :

VALIDER la convention avec la CCVV pour le partage des données nécessaires à l'élaboration du PICS

CHARGER Monsieur le Maire des démarches nécessaires auprès de la CCVV

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le secrétaire de séance,

